

le contrôle de Husky la cédaient aux termes d'une entente privée à une société pétrolière américaine qui aurait mis la main dessus avant que nous n'ayons le temps d'intervenir. L'Agence d'examen de l'investissement étranger a donné quelques jours à NOVA pour parler à ses banquiers et faire une offre. Nous avons fait concurrence à la société américaine et nous avons gagné.

Il est très utile de s'en souvenir, surtout après ce qui est arrivé à la société Canadian Porcelain qui a été mise sous séquestre à cause de la société Lapp Industries qui avait fait du dumping sur le marché canadien. Je parle de «dumping» parce que Lapp Industries a été condamnée le 9 janvier 1985 pour avoir vendu de la porcelaine sur le marché canadien à un prix déloyal. Les employés de la société Lapp Industries ont décidé de former une coopérative et ils ont recueilli 1.3 million pour présenter une offre d'achat au fidéicommissaire, Peat Marwick. Le jour même où l'offre de 1.3 million a été faite, la société américaine a fait une offre moins élevée.

Le président suppléant (M. Charest): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Je donne la parole à la députée de Gatineau (M^{me} Mailly) pour participer au débat.

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette mesure pour appuyer la position du gouvernement. Toutefois, avant de parler des articles à l'étude, je voudrais dire ce que je pense des propos que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a tenus à propos de la situation de Domtar. Je tiens à faire une mise au point. La subvention n'a pas été annulée. L'entreprise a demandé une subvention qui ne lui a pas été accordée. Ce n'est pas du tout la même chose. Le député est peut-être au courant des promesses faites par l'ancien gouvernement, mais nous ne les connaissons pas. Cette subvention n'a pas été annulée. On a laissé entendre que si l'entreprise demandait des fonds dont elle avait absolument besoin pour agrandir ou moderniser son usine de Windsor, elle pourrait obtenir cet argent dans le cadre de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Il s'agissait de l'accord d'expansion économique régional qui, au total, représentait environ les deux tiers d'un milliard de dollars. Cette entente prévoit un partage des frais de moitié. Elle a été conclue en décembre 1984, après un an de tergiversations pendant lequel le gouvernement précédent n'a pas été en mesure de s'entendre avec le Québec. Toutefois, il a suffi de quelques mois à notre gouvernement pour signer l'entente avec le Québec. Lorsque nous avons reçu la demande de subvention, nous avons laissé entendre que l'argent que le gouvernement du Québec voulait consacrer à Domtar pouvait être prélevé sur ces fonds.

M. Lapierre: C'est ridicule.

Mme Mailly: C'est exactement ce qui s'est passé. Les fonds octroyés sur la base d'un partage des frais de moitié ne couvrent que le paiement des intérêts sur l'argent emprunté pour moderniser l'usine. Par conséquent, la subvention n'a pas été annulée, mais simplement refusée. Si nous avions accepté de l'accorder, nous aurions commis une injustice envers les autres compagnies de papier canadiennes, car nous n'aurions pas pu accepter leurs demandes de subvention. Nous ne pouvions pas favoriser certains, contrairement à ce que le gouvernement précédent semble avoir fait impunément.

Investissement Canada—Loi

[Français]

Maintenant, je voudrais aussi faire un commentaire sur ce que le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a dit. Il prétend que le gouvernement n'a pas tenu compte des interventions qui ont été faites par les Canadiens qui se sont présentés devant le comité permanent qui étudiait ce projet de loi. Maintenant, s'il regarde les amendements, il va s'apercevoir qu'il y en a plusieurs de proposés par le gouvernement, répondant précisément aux interventions qui ont été faites ma question s'adresse également au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il ressort de l'assemblée des actionnaires canadiens de la Compagnie générale électrique du Canada, tenue dernièrement, que la société mère a meaites pendant que nous étions dans l'opposition et depuis que ce projet de loi était en considération avant qu'il ne soit présenté devant la Chambre.

&ti2 Par exemple, plusieurs intervenants nous ont dit qu'ils craignaient le processus laborieux de l'ancienne loi sur le tamisage des investissements étrangers, que ce processus présentait plusieurs délais, souvent leur faisait manquer la chance de se porter acquéreurs d'une entreprise ou même de pouvoir développer une certaine technologie de pointe où, comme vous le savez, il faut, monsieur le Président, agir très rapidement lorsqu'il s'agit d'établir peut-être de nouvelles installations dans une industrie de pointe. J'ai moi-même dans ma circonscription, dans la ville de Buckingham, dans la t bien venir cette rumeur dans la presse. Mes collaborateurs m'ont répondu ce matin qu'ils n'avaient pas encore de rapport détaillé. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'examiner la situation ni, à plus forte circonscription de Gatineau, un exemple de ce genre de situation où la société disposait de quelques semaines parce qu'elle avait une option sur un brevet de haute technologie et il fallait absolument qu'elle bouge très rapidement pour pouvoir se porter acquéreur de certaines installations. Finalement, la société s'est découragée et a décidé que peut-être elle devrait commencer à zéro, pas au Québec mais aux États-Unis. Alors, nous avons réussi à leur dire de patienter et qu'éventuellement il y aurait un meilleur climat pour ce genre d'investissement, et j'ai le bonheur de dire qu'aujourd'hui cette entreprise nous est revenue et que c'est un très bon citoyen corporatif qui avait déjà investi au Canada et qui peut maintenant procéder relativement à cette nouvelle usine qui créera des emplois dans un coin où il y a un chômage énorme.

Maintenant, il y a une chose très regrettable dans les présentations de l'opposition, autant du NPD que du parti libéral. C'est qu'on semble prendre pour acquis que si un citoyen corporatif est de souche étrangère, il ne se comportera pas avec toute la vertu, tout le décorum et toute la générosité que l'on semble attribuer aux citoyens corporatifs canadiens. A mon avis, c'est une discrimination qui répugne à toute personne civilisée que de penser que si un investisseur nous vient de l'extérieur il ne sera pas porté à vouloir rentabiliser son entreprise. Cela semble aussi laisser croire que les investisseurs étrangers ne sont pas de bons gestionnaires. Si une personne vient investir chez nous, j'imagine qu'elle veut que son entreprise soit rentable, qu'elle puisse lui rapporter des profits et qu'elle puisse reprendre les investissements qu'elle a faits dans cette entreprise. Donc, si l'étranger était un si mauvais gestionnaire qu'il voulait punir ses employés, punir la communauté où il gère son entreprise, punir la nation en l'empêchant de vouloir ouvrir des marchés à l'étranger, cela ne prendrait pas de temps